

**VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN
MASTER 1 Biodiversité Ecologie Evolution
Parcours DYNAMIQUE ET CONSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ**

EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)

2/ Complétez les **pages 2 et 3**, elles seront à nous renvoyer

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges).

Lien vers E-candidat :

<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/stylesheets/welcome.faces>

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, joignez le à la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard le :

27 MAI 2019

Cachet de la poste faisant foi

Les dossiers reçus ultérieurement seront traités au cas par cas

MERCI DE VOTRE ATTENTION



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

MASTER 1 BEE - DYNAMIQUE ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Date limite de renvoi du dossier : 27 MAI 2019

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription. La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 de ce dossier. Il ne vous dispense pas, si vous êtes accepté(e) dans la filière choisie, de vous inscrire administrativement (informations ultérieures) ou de vous réinscrire sur le web si vous êtes déjà étudiant(e) de l'UB.

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 1 à l'UFR SVTE ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : NOM de jeune fille :
Prénoms :

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue* ? Oui Non

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?.....

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez :

.....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études)

Attention : une partie non négligeable des enseignements de l'UE1, UE 3, UE4 et la totalité des enseignements de l'UE5 seront susceptibles d'être dispensée en langue anglaise. Un niveau d'anglais correct est donc attendu.

Langues vivantes :

Lues : Parlées : Écrites :

Indiquez ci-après, en toutes lettres, le master 2 (et la ville de sa localisation) que vous souhaitez suivre après le M1 DycoB, dans l'ordre de préférence :

1/

2/

3/

CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR

Rappel du nom de l'étudiant :

RÉFÉRENCES : indiquer les coordonnées (nom et e-mail) de deux personnes à qui nous pourrions demander une lettre de recommandation vous concernant :

.....
.....
.....
.....

Études supérieures :

Renseignez **obligatoirement** le classement et la note finale de la L3 et de la L2. Si vous n'avez pas vos résultats de la L3 sur l'année renseignez ceux du semestre 1.

Années	Établissement	Diplôme (L1, L2, L3, M1, etc.)	Mention/ Moyenne	Classement
2013-2014				
2014-2015				
2015-2016				
2016-2017				

Stages :

Date	Durée	Lieu	Responsable	Sujet ou thème

Engagement dans des associations naturaliste et/ou environnementale :

Date	Durée	Lieu	Responsable	Sujet ou thème

**CANDIDATURE EN M1 BEE – PARCOURS DYNAMIQUE ET CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ- 2019 / 2020**

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE	
1. Qu'est ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive) Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	- Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné des pages 2 & 3 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, les pages 2 et 3 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-dessous : Université de Bourgogne UFR SVTE Secrétariat ETEC / M1 BEE DyCoB 6 bd Gabriel 21000 DIJON
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer au secrétariat pédagogique ETEC aux heures d'ouverture du bureau (8 h 45/12 h – 13 h 30/17 h). Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.
6. Quelles sont les dates importantes ?	- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 24 AVRIL 2018 Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date - Fermeture du serveur E-candidat et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 27 MAI 2019 à minuit Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR
7. Quelle est la capacité d'accueil ?	La capacité d'accueil est de 16 étudiants.
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat que vous allez éditer. UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX. ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU SEMESTRE 2 DE LA L3 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Votre dossier sera néanmoins étudié.
9. J'étudie à l'UFR SVTE en L3, dois-je joindre mes relevés de notes ?	Il est obligatoire pour tous les étudiants de joindre vos relevés de notes post bac, même si vous êtes déjà étudiant en L3 dans notre UFR.
10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié. http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html

SUIVI DE MA CANDIDATURE

11. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
12. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone. <u>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</u>
13. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 8 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients... L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : secretariat.etec@u-bourgogne.fr
14. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie. DATE LIMITE D'ENVOI : 27 MAI 2019
15. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra mi-juin. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients... Une réponse vous sera envoyée par mail courant juillet 2019.
16. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	S'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.
17. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers). Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : secretariat.etec@u-bourgogne.fr
18. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : Semestre 2 de la Licence en cours, pour les étudiants hors uB), vous devez nous en adresser une copie AINSI QUE CELLE D'UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1) éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB). Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le au secrétariat pédagogique.
19. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M1 DYNAMIQUE ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, vous devez impérativement, et dans un délai de deux semaines, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT. - Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB <p>Au-delà, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</p>
20. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue ?	Vous devez prendre une décision dans les 15 jours et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
21. J'ai été admis dans une autre	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place

formation, que dois-je faire ?	en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation. Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : secretariat.etec@u-bourgogne.fr
22. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT. Dans les deux cas, le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 à 10 h et fermera le 21 juillet 2019 à minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 à 14 h. Vous devrez vous inscrire avant le jour de la rentrée. N'oubliez pas de vous munir d'une carte bancaire pour vous acquitter de vos droits d'inscription.
23. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M1 BEE - DYNAMIQUE ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE aura lieu le 9 septembre 2019 (date, heure et lieu seront précisés sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Lien vers la fiche filière de la formation :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-dynamique-conservation-biodiversite-m1.pdf>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.